



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



24181175

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le 03.12.24

Le greffier

N° d'entreprise : 0473.365.839

Dénomination

(en entier) : **Comité Européen des Chevaux de Travail**

(en abrégé) : **C.E.C.T.**

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue des Aubépines, 50 à 6800 - LIBRAMONT

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2023

Du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association Sans But Lucratif "Comité Européen des Chevaux de Travail" tenu au siège social en date du 02 février 2024, il est extrait ce qui suit:

La séance débute à 20h15 et est levée à 22h00.

1. Accueil par le Président.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 10 novembre 2023 joint à la convocation.

Lecture par Valère MARCHAND.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport d'activités de l'ASBL en 2023.

Présenté par Valère Marchand.

Présentation du rapport (diaporama) :

- Rappel de nos missions ;

- En janvier, souper des bénévoles pour les remercier de leur aide lors de la Foire de Libramont et de Demo Forest 2022 ;

- En avril, initiations et découvertes du cheval de travail à Chevetogne : attelage, maraichage et débardage ;

- En juin, participation au Concours de débardage à Hargnies ;

- En juillet, participation à la Foire Agricole de Libramont en effectuant des démonstrations de maraichage, de travail dans les vignes, la promotion du cheval de travail et le ramassage des poubelles.

Beaucoup d'échanges avec le public, des professionnels aboutissant sur du travail (travail dans les vignes à Rendeux), une très belle visibilité dans la presse.

- En septembre, à la Ferme de Bertinchamps, le vendredi : conférence et démonstration du cheval de travail en travaux viticoles et maraîchers à destination de "professionnels" et le dimanche journée découverte du cheval de travail à destination du "grand public".

Beaucoup d'échanges dont un contact aboutissant à du travail dans les vignes et à la possibilité d'organiser un ou des événements au château d'Annevoie.

- En octobre, sollicitation par le projet de Nassonia pour un chantier de débusquage.

- Site internet, publication FB, communication et relations extérieures, ...

4. Présentation des activités 2024 de l'ASBL.

Présenté par Valère Marchand.

Présentation de nos principales activités (diaporama) :

- Journée d'initiation/formation en débardage : entre le 15/03 et le 15/05.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

-Participation à la Foire Agricole de Libramont fin juillet avec une démonstration axée sur le travail dans les vignes.

-Participation à Demo Forest fin juillet avec l'organisation d'un concours sur le cheval de travail : débardage, maraichage et maniabilité urbaine, démonstration de débardage de gros bois feuillu, initiation au débardage ouvert à tous.

-Journée d'initiation/formation en maraichage à la ferme brasserie de Bertinchamps (Gembloux) en septembre.

5.Présentation et approbation des comptes 2023.

Présenté par Laurent Namotte.

Les points principaux sont commentés. Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

6.Décharge aux administrateurs.

La décharge aux administrateurs est accordée.

7.Fixation de la cotisation annuelle à partir de 2025 : 30€.

La proposition de 30€ est approuvée.

8.Présentation de candidat au poste d'administrateur et nomination :

D'1 administrateur démissionnaire et rééligible : Martial WUYTS ;

La candidature écrite a été reçue et est valable conformément aux statuts de l'ASBL.

Ce candidat au poste d'administrateurs à pourvoir est nommé à l'unanimité.

9.Démission de Jean-Paul MOUREAU au poste d'administrateur :

Explication de la démission de Jean-Paul conformément à l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur qui spécifie :

"Dans le cas où un administrateur ne peut assister à un conseil d'administration, celui-ci doit avoir l'obligance d'en informer le président. C'est obligatoire afin d'établir les manquements éventuels de chaque administrateur ou administratrice. En effet, 3 absences injustifiées permettent au conseil d'administration d'exclure l'administrateur en cause."

La démission est actée par les membres.

10. Divers.

Il est suggéré d'organiser d'autres événements payants, tels que : concours de débardage, balade en attelage, concours de labours (!!! de ne pas concurrencer le concours de Behême), ...

Composition du nouveau Conseil d'Administration :

Valère MARCHAND, Président

Bruno HUYBENS, Vice-président

Laurent NAMOTTE, Trésorier

Cindy DUGAILLIEZ, Secrétaire

Kévin DOMBRET, Administrateur

Christian GILLES, Administrateur

Marc PETIT, Administrateur

Sébastien RIGAUX, Administrateur

Martial WUYTS, Administrateur

Déposé en même temps : Procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 02 février 2024

Cindy DUGAILLIEZ
Administrateur du CECT

Valère MARCHAND
Président du CECT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2024 - Annexes du Moniteur belge